

Séance du 20 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
13	09	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

L'an deux mil vingt cinq, le vingt mars, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Michel DREVET.

PRESENTS : Jean-Michel DREVET, Dominique FLACHER, Maurice BONNET-PIRON, Sébastien GUILLAUD, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL,

Pouvoirs : Annie PIGNEDE à Jean-Michel DREVET ; Laure-Paola GUIVIER à Sébastien GUILLAUD

Excusés : Albane PINEDE, Jean-Michel PIDOLOIT

Date de la convocation
14 mars 2025

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

Date d'affichage
__/__/__

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

21 mars 2024

AFFECTATION DES RESULTATS 2024

et publication du

21 mars 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Dominique FLACHER, Adjoint au maire, après avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024 le 20/03/2025.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	23 669,03
- un excédent reporté de :	284 212,38
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	307 881,41
- un excédent d'investissement de :	266 041,08
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	266 041,08

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	307 881,41
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	307 881,41
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	266 041,08

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Tramolé

Maire DREVET Jean-Michel

le(s) secrétaire(s) de séance

